

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1579

présenté par

Mme Laernoès, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Bateau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	967 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	967 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	967 000 000	967 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Écologiste et Social vise à porter le budget du Fonds chaleur à 1,5 Mds€ pour ne pas bloquer la dynamique sans pareille des projets de décarbonation de la chaleur observée aujourd'hui dans nos territoires.

Depuis la crise énergétique suivant le conflit en Ukraine, on constate en effet une hausse sans précédent du nombre de projets. Et alors que les moyens de l'ADEME sont très clairement insuffisants pour suivre cette dynamique et accompagner les élus locaux et les industriels dans la réalisation de leurs projets, le projet de loi de finances propose encore de les réduire. En effet, le gouvernement entend passer le budget de l'ADEME de 1,373 Mds€ à 900M€. Ce budget "en propre" de l'ADEME serait ainsi réduit de 35%. Le Fonds chaleur est la principale composante de ce budget puisqu'il était doté de 820M€ l'an passé. Si la baisse de 35% est appliquée au Fonds chaleur, ce dernier ne sera doté que de 533M€ en 2025.

En 2024, il aura déjà manqué pas moins de 500M€ pour financer tous les projets. En 2025, l'ADEME a d'ores et déjà identifié un portefeuille de projets cumulant un montant total d'aides de 1,5 Mds€ (dont les 500M€ de projets non financés en 2024). Alors que le projet de loi de finances entend justement réduire à 533M€ le budget du Fonds chaleur, seul le report des aides de 2024 pourra être honoré. De fait, aucun nouveau projet ne pourra être lancé l'année prochaine.

Ce manque de financement serait lourd de conséquences: un très grand nombre de projets pourrait ne pas voir le jour alors même qu'ils permettent de réduire significativement nos importations de gaz et de fioul, de renforcer notre autonomie énergétique en valorisant les ressources locales de nos territoires, et de préserver le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de nos entreprises.

Une revalorisation insuffisante du Fonds chaleur affaiblira aussi grandement la capacité de la France à respecter ses objectifs nationaux et ses engagements européens en matière énergétique et de diminution de ses émissions de CO2.

Au-delà d'être un contresens écologique, ces coupes budgétaires seraient également un contresens économique et budgétaire, considérant qu'un euro du Fonds chaleur génère près de 4€ d'investissements dans nos territoires. Les aides du Fonds chaleur comptent aussi parmi les plus efficaces du point de vue de la dépense publique : pour économiser une tonne de CO2, l'ADEME ne dépense que 36€, là où d'autres actions coûtent plusieurs centaines d'euros d'argent public par tonne de CO2 évitée.

Par ailleurs, en soutenant le développement de la chaleur locale et décarbonée, le Fonds chaleur a d'ores et déjà permis d'atténuer les sommes mobilisées pour le bouclier tarifaire gaz. C'est d'ailleurs pourquoi la Stratégie Française Energie-Climat (SFEC), la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France, ou même la feuille de route de la planification écologique du SGPE préconisent toutes d'augmenter le Fonds chaleur.

Tel est l'objet du présent amendement, issu de discussions avec la FEDENE et AMORCE, qui propose d'allouer 967M€ supplémentaires au budget d'intervention de l'ADEME pour atteindre 1,5 Mds€ dédiés au Fonds chaleur.

Afin de gager cette augmentation dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'amendement procède ainsi aux mouvements de crédits suivants :

- majorer de 967 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) » du programme 181 « Prévention des risques » ;
- minorer de 967 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 41 « Ferroviaire » du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

Naturellement, il ne s'agit pas de pénaliser le programme 203 mais uniquement de respecter les conditions de recevabilité financière. Il appartiendra donc au Gouvernement de lever le gage en cas d'adoption de l'amendement.